

Environnement / Vote du parlement bruxellois

Une piste tracée dans la hêtraie vers l'Unesco

L'ESSENTIEL

- La résolution a été adoptée par le Parlement bruxellois à l'unanimité.
- Une résolution identique est en voie d'adoption en Flandre et en Wallonie.
- A l'Etat fédéral d'inscrire la forêt de Soignes sur la liste « indicative » qui sera envoyée à l'Unesco.



LA MAGNIFIQUE HÊTRAIE CATHÉDRALE occupe plus de 60 % de la forêt de Soignes. Il est question de la raboter. © JEAN HANSENS

La forêt de Soignes et sa hêtraie cathédrale figurent peut-être, dans trois ans, sur la liste des sites de l'Unesco. La première étape vient d'être franchie : l'adoption à l'unanimité, par le Parlement bruxellois, d'une résolution visant à soumettre à l'Unesco l'inscription sur la liste du Patrimoine mondial de l'humanité. Résolution déposée par André du Bus (CDH).

Entre 1770 et 1780, les Autrichiens ont planté là les hêtres (leur durée de vie varie de 200 à 300 ans) de façon très rapprochée. Les arbres se sont battus

pour un coin de lumière et ont grimpé très haut. Les hêtres y atteignent 40 à 45 m contre 25 à Fontainebleau. La forêt de Soignes est donc unique. La Région bruxelloise détient un tiers (1.657 hectares) de la forêt (4.300 hectares) dont plus de 60 % se composent de la hêtraie cathédrale (zone où la seule es-

sence est le hêtre). Ce joyau fait l'objet, depuis 2003, d'un plan de gestion de 24 ans. Il maintient la situation actuelle (le pourcentage de hêtres a été fixé à 50 %) et régénère la forêt. L'exploitation de la hêtraie y est marginale.

Son avenir est pourtant incertain, a rappelé André Du Bus ce mardi au Parlement. Il a appelé

les faits à l'origine de cette résolution : l'automne passé, la ministre de l'Environnement Evelyne Huytebroeck (Ecolo) annonçait que la forêt était malade et prédisait sa mort dans cent ans, à cause des changements climatiques. Et d'annoncer son intention de diminuer encore la proportion de hêtres sur base d'études.

Cette thèse a alerté les défenseurs de la hêtraie. Depuis 2006, comme l'a démontré la députée MR Béatrice Fraiteur (MR) et l'Association protectrice des Arbres en forêt de Soignes (APAFS), Bruxelles-Environnement (IBGE) ne respecte plus le plan de gestion. On ne remplace plus systématiquement les hêtres abattus. « C'est une attitude incohérente de la part de l'IBGE et de la ministre, dit-elle. Comment peut-on réclamer une protection supplémentaire de la hêtraie cathédrale et réduire dans le même temps cette hêtraie ». La résolution a été adoptée à l'unanimité, ce vendredi. Un processus identique est en cours en Flandre et en Wallonie. Les étapes à venir ? L'inscription sur la liste indicative pendant au moins un an par le fédéral. Ensuite, l'Unesco passe au crible la proposition qui doit remplir une des conditions prouvant la valeur universelle du site.